



## La déconcertante concertation sur le projet SMDA-SMMAR-BRL d'aménagement du rec de Veyret

### ***Un aménagement dévastateur du territoire, ruisselant de dépenses d'argent public***

Le projet SMDA-SMMAR-BRL d'aménagement du rec de Veyret rencontre depuis sa présentation en 2021 une forte contestation de la part du territoire à cause du pharaonique barrage écrêteur à Montredon La Plaine qui dévastera l'environnement, les paysages de la porte des Corbières, le patrimoine, la vie agricole de la vallée du rec de Veyret. Cet ouvrage porte les dépenses publiques pour le projet d'aménagement à 30 millions €, triplées par rapport au précédent projet pourtant validé par le SMDA, SMMAR, préfecture et Conseil Départemental 11. Cet improbable choix, que les élus ont voté, aux conséquences destructrices du territoire et de dépense augmentée de finances publiques heurte heureusement les citoyens et associations qui depuis 5 ans se mobilisent et démontrent les erreurs, incohérences, insuffisances et excès :

- la population, notamment celle de Montredon des Corbières s'est exprimée à 92% de NON envers le dévastateur barrage de La Plaine lors de la consultation citoyenne d'octobre 2021
- les associations de protection de l'environnement et du cadre de vie : COPAREC, RUBRESUS, SPN, Greenpeace, ECCLA, FNE, ..., ont souligné les dommages au territoire ainsi que les dépenses de finances publiques dans un contexte troublé
- des citoyens avertis, aux fines compétences, ont mis au jour des erreurs, insuffisances du projet ainsi que la richesse du site promis à la destruction.

30 millions € pour l'aménagement d'un petit rec de 14 km qui n'a jamais connu de catastrophe humaine ni matérielle d'ampleur en regard des dramatiques inondations qui ont meurtri le département en 2018, 1999, constitue le record départemental de dépense publique. Cela dépasse le budget que le SMMAR consacre à tous les autres travaux de protection des populations du département de l'Aude contre les inondations de tous les cours d'eau et ce pour les 6 années du programme départemental PAPI 3 2023-2029.

### ***Une promesse de concertation à grands frais***

Après 5 années de mobilisation sur le projet d'aménagement SMDA-SMMAR-BRL, les associations et le public ont été informés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) d'une opération de concertation préalable demandée par le SMDA qui se déroulera en juin-juillet 2026. Cette concertation est une étape préalable à l'enquête publique de demande d'autorisation du projet d'aménagement du rec de Veyret. L'organisation de la concertation préalable a été fixée par le SMDA. La CNDP a la charge de veiller au respect de la participation et expression du public. La préparation de cette concertation a été précédé en 2025 d'un vote par le Conseil syndical (élus locaux représentés au SMDA) d'un budget de 178 025 € affecté à l'évènement et la communication et a été attribué à BRL qui intervient auprès du SMDA-SMMAR comme bureau d'études, conseil communication et maître d'œuvre des travaux.

Les valeurs prônées par la CNDP : indépendance, transparence, équité pour l'expression du public ainsi que ses préconisations pour le déroulement de la concertation ont reçu un écho très

favorable de la part des associations et des citoyens qui attendent depuis longtemps un vrai débat approfondi, contradictoire sur les aménagements, sur les dommages à l'environnement, sur les atteintes au patrimoine, sur l'éclaircissement des coûts et des justificatifs économiques.

Dans cet élan, les associations et des particuliers ont fait part à la garante de la concertation nommée par la CNDP de leurs attentes appuyées par des dossiers argumentés et de propositions pour le déroulement de la concertation. Malgré la qualité des discussions, les limites de l'organisation de la concertation sont rapidement apparues. En effet, bien que la garante puisse faire part au SMDA de ses préconisations sur les modalités de la concertation, le SMDA reste totalement libre de les suivre ou non, privilège revenant au demandeur de la concertation préalable.

Au final, le programme de la concertation fixé par le SMDA comprend un webinaire ainsi que 4 ateliers de 2 h limités à 25 personnes, sur inscription à 2 ateliers sur 4. Il semblerait qu'un animateur soit affecté par groupe de quelques personnes, fasse remonter les points abordés par les participants en vue d'une synthèse, sans qu'il n'y ait de confrontation ni débat direct avec les responsables du projet SMDA-SMMAR-BRL. Cette méthode pourrait pénaliser considérablement les débats, voire les esquiver et priver le public de démontrer au grand jour tous ses arguments. Comment expliciter en une question les éléments techniques, économiques, environnementaux complexes qui l'argumentent, si ce n'est en l'escamotant, la réduisant, la dépouillant de sa pertinence ? Quelles réponses sortiront après que les questions multiples et complexes auront été passées à la moulinette des communicants conseillers du SMDA ? Les associations, fortes de leurs dossiers, ont demandé des temps d'intervention suffisants avec support de vidéoprojection pour développer les explications sur chaque sujet de controverse. En vain, le SMDA n'a pas retenu un tel exercice du débat. Est-ce un signe de faiblesse devant les questions qui se posent ? Cette esquivance pourrait dénoter un embarras face à une contradiction publique. Rétrécir le débat à des ateliers où les questions posées n'auront pas de réponses en face en direct ne peut qu'affaiblir la concertation.

La concertation à la mode SMDA fait appel à grands frais (178 025 €) en communication pour la concertation préalable à des professionnels de la communication et nous paraît plus proche d'une étape ou d'un show de communication où la confrontation, la contradiction, le débat public salutaire, risquent d'être soigneusement amoindris. La concertation préalable SMDA semble s'orienter vers une opération de communication au détriment d'un vrai et large débat public sur les incohérences, insuffisances, impacts et dommages, coûts et transparence du projet. Les éléments de langage du SMDA-SMMAR-BRL ne suffisent pas à une vraie concertation. Les associations, les citoyens attendent des réponses précises, étayées et la prise en compte de leurs arguments.

### ***Une concertation filtrée, a minima***

Bien que le partage de documentation et d'information soit l'un des piliers d'une concertation, le SMDA n'a pas envisagé de dédier un site en ligne où tous les documents du SMDA mais aussi ceux proposés par le public, seraient en libre consultation. Cela ampute la concertation. Or, le projet d'aménagement du rec de Veyret remonte à la fin des années 1990 et a connu 2 projets portés par SMDA-SMMAR, validés par préfet et département, calibrés pour une protection centennale. Chacun de ces projets comprend des nombreux dossiers dont il est nécessaire de prendre connaissance afin de bien comprendre les enjeux, les aménagements et leurs impacts. L'absence d'accès à tous ces dossiers dans le cadre de la concertation SMDA prive le public d'une source essentielle d'information et de débat.

Devant la carence d'informations, l'association COPAREC a eu l'excellente initiative de mettre à disposition son site internet où le public et associations ont la possibilité de consulter les documents complémentaires : [www.https://coparec.wordpress.com](https://coparec.wordpress.com).

## ***58 millions de dégâts, 8500 personnes (vies) menacées, 636 entreprises inondées, vraiment ?***

L'intérêt du projet d'aménagement SMDA-SMMAR-BRL à 30 millions € ne vaut qu'au travers du chiffrage des enjeux et dégâts causés par une crue centennale estimés à 58 millions € comme mentionné dans la brochure SMDA 2026 .

A noter que le dossier de concertation du SMDA présenté sur son site internet définit la crue centennale à 310 mm en 12 h alors que tous les aménagements ont été définis jusqu'à maintenant pour 310 mm en 24 h en accord avec les autorités. Grossière erreur SMDA, alarmisme galopant ou nouvelle réglementation qui rendrait caduque son projet ?

L'analyse coût/bénéfice (rapport BRL, étude AMC-ACB, avril 2022) a fait état de dommages totaux de 49,5 millions € dont 30,3 millions attribués aux dommages à 636 entreprises inondées comptabilisées. Cependant l'étude ACB BRL, n'aurait pas fait à notre connaissance l'objet d'une expertise indépendante. La position de BRL comme de bureau d'étude et de maître d'œuvre pourrait être entrevue comme une situation de juge et partie.

Le nombre d'entreprises inondée (636) dans l'étude ACB BRL nous paraît très élevé. L'indication du secteur pris en compte dans les dossiers SMDA sous l'appellation La Coupe introduit une profonde confusion de lieux car la zone d'activités La Coupe ne fait pas partie du bassin versant du Veyret. Mais elle est l'une des plus importantes de Narbonne en terme d'entreprises implantées. L'estimation des entreprises inondées aurait été faite à partir de listing communiqués par la Chambre de Commerce et d'Industrie, donc sans enquête de terrain. Il conviendrait donc de vérifier l'exactitude du nombre d'entreprises réellement inondées. Une éventuelle surestimation du nombre d'entreprises inondées et du montant correspondant des dégâts par confusion de secteurs remettrait en question l'intérêt du projet

A ces doutes, la brochure SMDA ajoute une confusion supplémentaire en mentionnant une augmentation des dégâts à 58 millions € avec parallèlement un nombre d'entreprises revu en forte baisse à 200. Ces données sont contradictoires. Il semblerait que le SMDA ait corrigé le nombre d'entreprises inondées suite à nos observations sur la confusion sur secteur La Coupe, mais sans corriger les dégâts. D'après le chiffrage de 30,3 millions € pour 636 entreprises inondées du rapport BRL, les dégâts correspondants pour 200 entreprises devraient être de 9,5 millions € soit 20,8 millions € en moins. Le montant total des dégâts serait alors de 37,2 millions € et non 58 millions € comme indiqué dans la brochure SMDA. La justification économique du projet à 30 millions € n'est plus valable. Les éléments de chiffrage des entreprises inondées et des dégâts totaux présentés dans la brochure ne sont pas cohérents et concourent à d'énormes différences, inacceptables pour un projet de cette envergure. L'analyse économique apparaît fragile et perfectible et les variations dans les chiffres au gré des communications brouillent l'information du public et discréditent totalement la valeur du projet SMDA-SMMAR-BRL. Comment le public peut-il s'y retrouver et se prononcer sur des données à géométrie variable et non expertisées, quand le

maître d'ouvrage semble ne plus le savoir très bien lui-même en publiant des données fluctuantes, contradictoires.

L'évaluation du nombre de personnes exposées : 8500, est également théorique, à partir d'une estimation d'un nombre de logements : 2700, issue de superposition de fichiers (cadastre, ...) et d'un taux moyen d'occupation des logements des villes de Narbonne et Montredon (3,2 h/logement), sans enquête de terrain. Des élus et hauts responsables n'ont pas hésité à parler de 8500 vies.

Ces chiffrages théoriques de dégâts sont susceptibles de marge d'erreur importante et mériteraient d'être validés et affinés par un recensement sur le terrain. De précédentes études économiques des enjeux et dégâts d'une crue centennale du rec de Veyret (projet SMDA-SMMAR-BG) ont indiqué des chiffrages nettement inférieurs à ceux du projet SMDA-SMMAR-BRL pour le même bassin versant et une même crue centennale. Une expertise indépendante (EGEO Solutions) les avaient validées.

Il est regrettable d'une part que le plus important projet de protection contre les inondations du PAPI 3 repose sur des estimations économiques précaires et d'autre part que la communication du SMDA pour la concertation préalable affiche la plus grande confusion dans les chiffrages des dégâts, discréditant encore plus le projet SMDA-SMMAR-BRL. L'opération de communication du SMDA pour la concertation préalable à 178 025 € tourne à un formidable fiasco et à la propagande où les informations sont erronées et orientées. Une remise à plat de l'analyse coût/bénéfice s'impose de toute évidence et de toute urgence avec une expertise indépendante basée sur des données des nombres de personnes/logements et d'entreprises réellement exposées. Informée de la situation, Mme la garante CNDP a pris acte du problème et attend de la concertation préalable un engagement pour l'expertise économique indépendante du projet.

### ***Y aurait-il d'autres canulars dans la brochure ?***

La brochure diffusée par le SMDA dans le cadre de la concertation préalable fait partie du package des 178 025 € de communication/organisation commandé par le SMDA à BRL. De multiples interrogations apparaissent à sa lecture.

En Une de la brochure sous le titre « Inondations du rec de Veyret » figure une photographie aérienne des abords de la section canalisée du rec de Veyret, se référant à l'épisode pluvieux du 18 janvier 2026, qui chapeaute l'édito du président du SMDA. Or, aucun débordement du rec de Veyret ni aucune inondation des quartiers rive gauche n'ont été constatés à cette date. Les flaques d'eau dans les bas fonds rive droite (golf Ste Rose et environs SMDA) ne résultent d'aucune façon d'un débordement du rec de Veyret comme l'illustration et légende le laisseraient penser. Il s'agit plutôt d'eaux parasites retenues dans ce secteur en cuvette, résultant d'une gestion mal maîtrisée de réseaux et d'eaux pluviales. L'épisode du 18 janvier n'a été en aucun cas une inondation du rec de Veyret comme pourrait le laisser penser la brochure. Cette illustration tendancieuse vient après une mise en scène médiatique de l'évacuation d'habitants des quartiers qui n'ont pas été inondés.

Plus généralement, une communication anxiogène est notée dans la présentation pour la concertation allant jusqu'à qualifier le rec de Veyret comme potentiellement dangereux en citant des événements, sortis de leur contexte et qui n'ont jamais provoqué de dégâts humains. La coûteuse communication semble glisser vers l'alarmisme.

Les croquis par synthèse numérique/modélisation 3D soulignent l'habileté et l'imagination des techniciens dans le rendu visuel fictif des barrages. La vision aérienne grand angle du site La Plaine présentée dans la brochure et autres documents n'évoque pas vraiment la réalité de la vue que toutes les personnes auront depuis le sol. La digue du barrage de La Plaine, haute de plus de 17 m, longue de 240 m et large de 60 m à sa base constitue un ouvrage massif, équivalent à une barre d'immeubles jusqu'à 7 étages sur quelques centaines de m, ferme totalement la vallée du Veyret de part en part : c'est que verront en premier plan les personnes à la sortie de Montredon vers les Corbières. Le projet BRL a mentionné que les matériaux de la digue seraient extraits par dizaines de milliers m<sup>3</sup> dans les sols de la vallée, notamment agricoles, par excavation sur une dizaine ha pouvant approcher 1 m de hauteur. Ces travaux reconfigureraient le paysage et la morphologie des lieux, ce que le croquis de la brochure ne montre pas. En effet, les parcelles agricoles semblent intactes sur les maquettes numériques malgré ces profonds chamboulements topographiques. Le gigantesque déversoir en béton armé qui coûte presque aussi cher que la digue est discrètement blanchi sur le croquis. En outre, la reconstruction de la route D613 à flanc de colline sur 2 km et plus d'une dizaine de m en largeur va profondément entailler le relief et remplir les combes. Le croquis colorie les décaissements des collines avec le même ton que le maquis environnants alors que ces pans abrupts rocaillieux difficilement végétalisables formeront des balafres paysagères bien visibles. Les remblais dans les combes, imagés en couleur vert gazon seront en fait de longs talus pentus, arides qui accentueront les dégradations paysagères. Idem pour le barrage à Bagatelle.

Ces croquis fictifs savamment travaillés tendent à fondre, à camoufler, à gommer ces imposants barrages et les dégâts aux territoires. La triste réalité est que ces hauts et massifs ouvrages rocaillieux et bétonnés, défigureront les magnifiques paysages, irremplaçables et bien réels de nos territoires.

### ***La concertation préalable : une exigence de transparence***

Les derniers audits du SMMAR et de BRL par la Chambre Régionale des Comptes Occitanie (2016-2021) ont fait état de potentiels conflits d'intérêt à propos de marchés et de relation entre les 2 présidents. La Chambre n'a pas pris en compte dans son audit du SMMAR les autres marchés, comme ceux du SMDA avec BRL que le SMMAR supervise.

Le recrutement du président du SMMAR en 2020 par BRL s'est effectué selon une procédure critiquable selon les termes de la Chambre. L'augmentation de la rémunération (87 454 € la première année) ainsi que diverses autres observations sur les modalités de recrutement ont été citées. En outre, la Chambre a fait état que l'intéressé faisait partie de l'entourage familial proche du président de BRL. Selon l'organigramme BRL, l'ex-président du SMMAR occupe une position importante au sein du groupe BRL, sous l'autorité directe du directeur général.

Une première prestation BRL-SMDA sous la présidence de Mme Vergnes a concerné un marché pour l'étude du projet d'aménagement du rec de Veyret en 2017 avec la participation du SMMAR et a été suivie depuis par d'autres marchés.

Ce sujet et ces questionnements ont été présentés à Mme la garante de la concertation préalable afin que la Chambre Régionale des Comptes examine et actualise les relations SMDA-SMMAR-BRL, notamment du projet rec de Veyret, qui n'avaient pas été précédemment considérées. Le cadre de la concertation préalable doit permettre la sollicitation attendue de la Chambre Régionale des Comptes afin d'apporter toute la transparence que ce projet mérite.